

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du : 2 octobre 2018

Présents : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, PAILHAS Michel, IRIGOYEN Bruno, DHUGUES Jean-Louis, LEGRAND Clément, THUILLER Alain, MAUPEU Maurice, FERRER Alain, DUCASSE Christophe, Mmes DUBIE Karine, LEROY Sandrine

Absente excusée : Mme BERTHIER Aline

Procuration : Néant

Secrétaire : Mme Sandrine LEROY

35. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire. **Mise en recouvrement de la redevance de l'assainissement collectif.**

Vu la mise en service de l'assainissement collectif de la commune de Pouyastruc,

Vu l'article de loi L.1331-1 du code de la santé publique,

Vu l'article de loi L.2224-12-2 du CGCT,

Monsieur le maire propose au conseil municipal le recouvrement de la redevance de l'assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le maire à mettre en place ce recouvrement.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

36. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire. **Définir le montant de l'abonnement à l'assainissement collectif.**

Après présentation par Monsieur le maire de plusieurs simulations pour définir le montant de l'abonnement à l'assainissement collectif, le conseil municipal, après discussion, décide d'appliquer le tarif de 30 euros par an.

37. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.10 Divers **Encaissement d'un chèque de Groupama.**

Un chèque de 85 312,58 € a été perçu par la mairie de la part de Groupama pour le remboursement du sinistre de grêle de la toiture de la salle polyvalente du 4 juillet 2018.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le maire à déposer le chèque pour encaissement.

38. Objet de la délibération : 9. Autres domaines et compétences / 9.4 Vœux et motions. **Motion pour le maintien des trésoreries dans les Hautes-Pyrénées.**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que dans le cadre du plan de restructuration national des services de la Direction Générale des Finances publiques, le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées prévoit la fermeture, au 1^{er} janvier 2019, de trois trésoreries situées en zone rurale et de montagne.

Au-delà de la fermeture de services des finances publiques, ce sont des questions de présence des services publics en zone rurale, d'aménagement équilibré du territoire, de l'égalité d'accès aux services qui se posent. En effet, ce mouvement de fusion contribue à éloigner le service public des collectivités et des citoyens, nourrit les inégalités et les fractures territoriales, en favorisant des territoires au détriment d'autres.

En conséquence et conformément à la motion votée à l'unanimité de l'Assemblée Générale de l'Association Départementale des maires et présidents d'intercommunalités des Hautes-Pyrénées du 27 avril 2018, le conseil municipal de Pouyastruc, réuni en séance publique le 2 octobre 2018, se prononce contre le projet de fusion des trésoreries dans les Hautes-Pyrénées et demande leur maintien en l'état.

39. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement Modification des compétences du Syndicat Mixte.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire que les communes composant le Syndicat Mixte se prononcent sur :

- La sortie du Syndicat Mixte « Pays » et le transfert de la compétence d'aménagement touristique autour du lac de Puydarrieux sur le site Natura 2000, transférée au PETR des coteaux,
- Le maintien de la compétence « assainissement non collectif » sur le Syndicat Mixte exercé par le SPANC des coteaux.

Les communes ont un délai réglementaire de 3 mois pour se prononcer sur la proposition faite de modification des compétences. Les communes n'ayant pas répondu dans les délais impartis, seront considérées comme favorable à cette proposition.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et mandatent le maire pour réaliser les démarches nécessaires afin de mener à bien ce dossier.

40. Objet de la délibération : 7.Finances locales /7.10 Divers
Salle polyvalente : gestion de l'éclairage public

Suite à des demandes de diverses associations de la commune de Pouyastruc sur l'équité du paiement de la consommation électrique, le maire demande au conseil municipal de délibérer sur ce sujet.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- la gratuité de l'éclairage de la salle polyvalente pour les associations concernées et demande à celles-ci de la rigueur quant à la gestion de cet éclairage.

41. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.10 Divers
Projet de construction d'une salle associative.

Suite à l'étude réalisée par l'ADAC au sujet de l'extension de la salle polyvalente, Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de consulter plusieurs architectes pour réaliser un avant-projet. Après discussion, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à les consulter ; et l'autorise à signer tous documents afférents à ce projet.

42. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.8 Environnement
ONF : proposition d'assiette de coupes de bois-exercice 2019.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 avec modifications présentées ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 - Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation

4 - Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

5 - Précise les modalités à suivre pour les bois faisant l'objet d'une délivrance

ETAT D'ASSIETTE 2019 FC POUYASTRUC :

Parcelle / Unité de gestion	Type de coupe ¹	Surface parcourue (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination			Mode de commercialisation prévisionnel	
						Délivrance en totalité	Vente en totalité	Mixte ⁴	Sur pied	Façonné
4a	APR	2.23	2016	2019	2019	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5b	RS	3.10	2016	2019	2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	E	3.42	2016	2019	2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	APR	3.75	2016	2019	2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	E	5.68	Non prévu	2019	2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11a	E	4.83	2018	2021	2021	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11b	E	2.54	2016	2021	2021	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12a	E2	0.72	2017	2021	2021	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13a	E	10.34	2019	2020	2019	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9a	E1	2.08			2019	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la collectivité.

En cas de décision du propriétaire de REPORTER ou SUPPRIMER une coupe, MOTIFS INVOQUÉS :

Parcelles 7-8-10 : report pour l'étalement de l'affouage

Précision concernant les coupes destinées à la délivrance des Bois d'affouages et autres

Le Conseil Municipal

- décide d'affecter à la délivrance

✓ Parcelles 4a-9a : l'ensemble des produits*

- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes en réalisant le cas échéant des marques distinctes en fonction de la destination des produits.

- décide d'effectuer le partage des produits délivrés selon les règles locales :

✓ par foyer*

- décide que l'exploitation des produits délivrés sur pied sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.241.16 du Code Forestier et désignés avec leur accord par le Conseil Municipal à savoir :

- Monsieur DEBAT Serge
- Monsieur LEGRAND Clément
- Monsieur ALEGRET Christian

¹ Type de coupe : AMEL amélioration indifférenciée, AGB amélioration gros bois, ABM amélioration bois moyens, APB amélioration petits bois, APR préparation, AS sanitaire, AX extraction, An n^{ème} amélioration, ACT conversion TSF, E éclaircie, En n^{ème} éclaircie, EM emprise, IRR irrégulière, RGN régénération indifférenciée, RE régénération ensemencement, RCV régénération relevé de couvert, RS régénération secondaire, RD régénération définitive, RA régénération rase, RPQ régénération parquets, RTR régénération rase par trouées, RB, coupe rase par bandes, SF taillis sous futaie, TB taillis en balisage, TS taillis simple.

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

⁴ Mixte = une partie du volume de la coupe mis en vente et une partie du volume de la coupe mis en délivrance

donne pouvoir à l'ONF de fixer les délais d'exploitations pour les produits vendus ou délivrés. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et de délivrance.

43. Objet de la délibération : Questions diverses

Un conseiller demande d'étudier la sécurisation de la rue de la Fontaine par positionnement de chicanes ou coussins berlinois (2 implantations à définir).

Monsieur le maire demande à Monsieur Pailhas Michel, l'adjoint responsable de la sécurité routière d'étudier le problème.

Séance du 2 octobre 2018

8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

Mise en recouvrement de la redevance de l'assainissement collectif.

8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

Définir le montant de l'abonnement à l'assainissement collectif.

7. Finances locales / 7.10 Divers

Encaissement d'un chèque de Groupama.

9. Autres domaines et compétences / 9.4 Vœux et motions.

Motion pour le maintien des trésoreries dans les Hautes-Pyrénées.

8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement Modification des compétences du Syndicat Mixte.

7. Finances locales /7.10 Divers

Salle polyvalente : gestion de l'éclairage public

7. Finances locales / 7.10 Divers

Projet de construction d'une salle associative.

8. Domaines de compétences par thèmes / 8.8 Environnement

ONF : proposition d'assiette de coupes de bois-exercice 2019.

Questions diverses

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline Absente excusée

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

THUILLER Alain

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno

MAUPEU Maurice

DUBIE Karine